

Séance plénière

Commission

Locale de l'Eau

11 janvier 2022

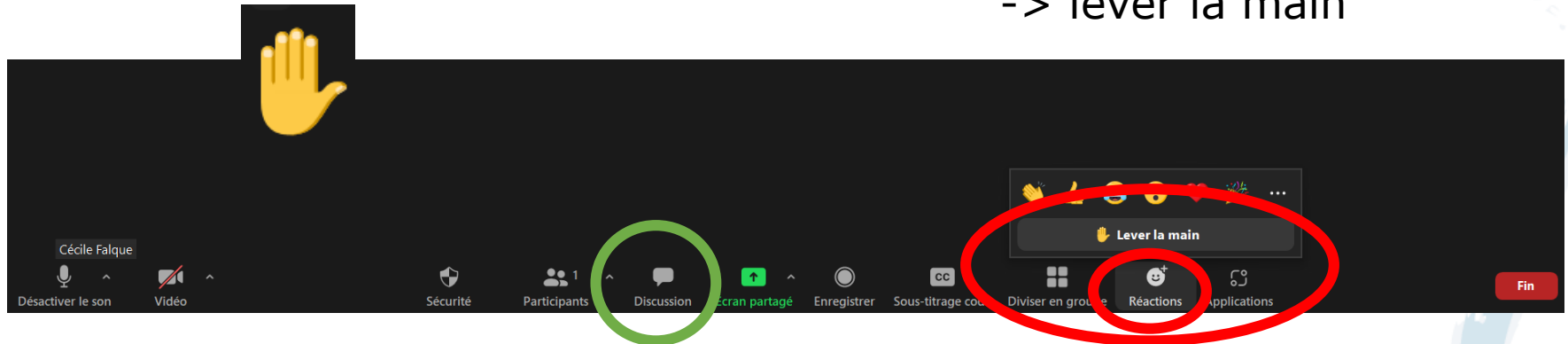
Modalités de participation en visio

Pour les **prises de parole** comme les **votes**:

Séance ne nécessitant que des votes à main levée

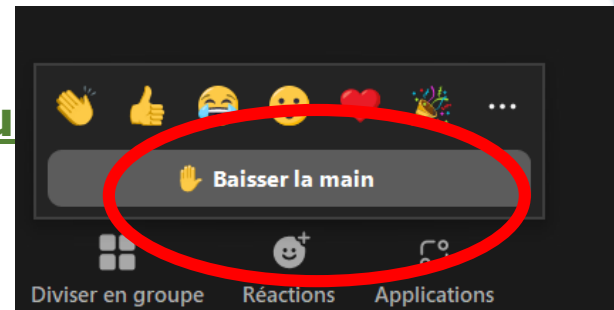
À distance: utiliser dans le bandeau du bas -> réaction

-> lever la main



⚠️ Une fois votre prise de parole terminée ou le vote acté par le Président penser **à baisser la main**

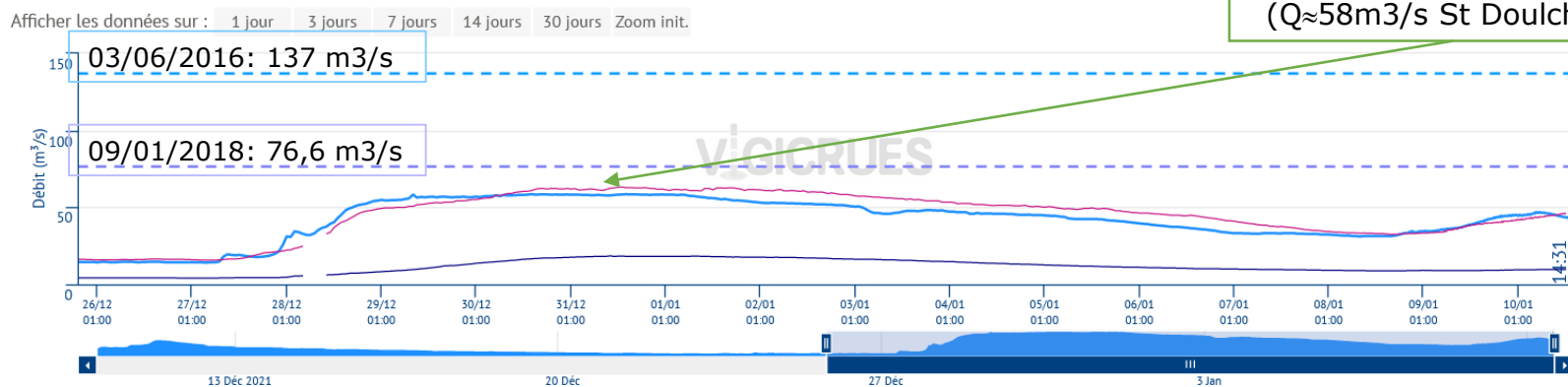
Vous pouvez également poser vos questions en discussion



Hydrologie: retour sur fin décembre

St-Doulchard [Moulin Batard déviation] (Yèvre) - Débits - 10/01/2022 14:30

Yèvre ≈ Q2 (60m³/s)
(Q≈58m³/s St Doulchard)

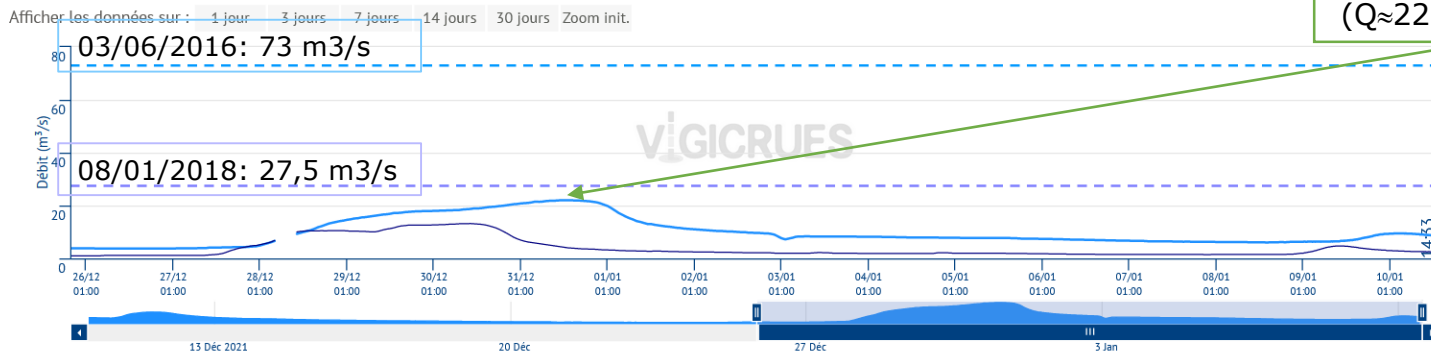


Légende

● St-Doulchard [Moulin Batard dév... ● Foëcy (Yèvre) ● Savigny-en-Septaine (Yèvre) --- Crue du 3 juin 2016 - 137 m³/s --- Crue du 9 janvier 2018 - 76.6 m³/s

Bourges [L'Ormediot] (Auron) - Débits - 10/01/2022 14:33

Auron < Q2
(Q≈22 m³/s Ormediot)



Légende

● Bourges [L'Ormediot] (Auron) ● Pondy (Auron) --- Crue du 2 juin 2016 - 73 m³/s --- Crue du 8 janvier 2018 - 27.5 m³/s

Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2021
- II. Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole
- III. Bilan annuel 2021 de la CLE
- IV. Programme d'actions 2022 de la CLE
- V. Questions diverses:
 1. Réflexions préalables à la révision du SAGE Yèvre-Auron
 2. Révision de l'arrêté cadre sécheresse de l'Allier
 3. Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2021

I. Approbation du compte-rendu

Séance du 25 novembre 2022

Voir document transmis

I. Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Restitution de l'ensemble de l'étude

Étude confiée à :



Parc Technologique du Clos du Moulin
101 rue Jacques Charles
45160 OLIVET

Cédric LANOISELEE
Chef de projet Hydrobiologie - Ecologie

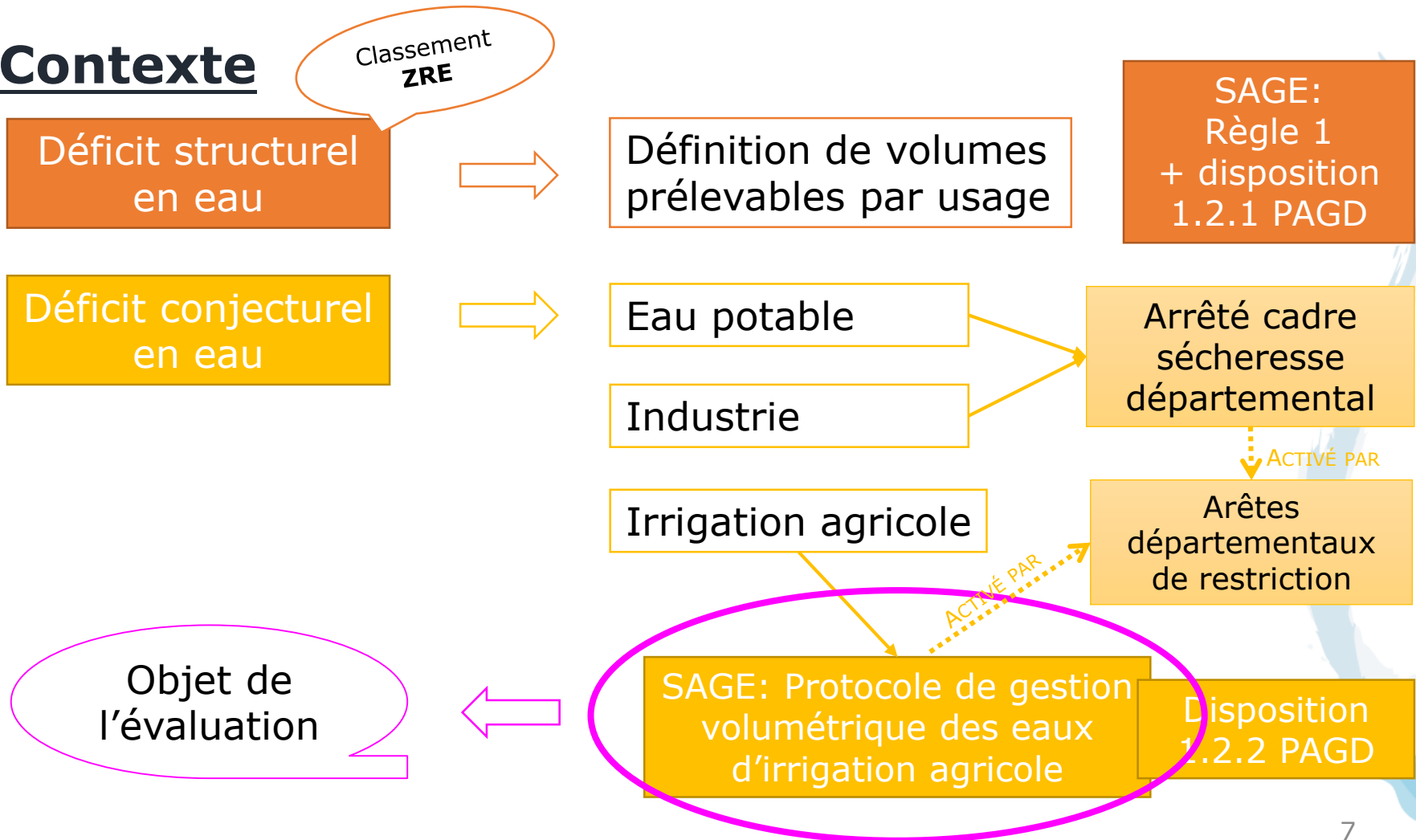


Avec le concours financier de :



I. Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Contexte



SAGE Yèvre AURON

Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.



www.anteagroup.com

Mardi 11 janvier 2022



Phasage de l'étude et quelques rappels



Contextualisation

- ressenti des acteurs
- contextualisation hydro-climatique



Analyse des effets du protocole



Bilan – diagnostic du protocole de gestion



Recommandations



Phasage de l'étude



- Phase 1 : Bilan et évaluation du protocole
 - Contextualisation hydro-climatique
 - Analyse des effets du protocole :
 - Effet du protocole sur les consommations des volumes d'irrigation
 - Effet du protocole sur les conditions agronomiques
 - Effet du protocole sur la ressource en eau
- Phase 2 : Prospectives / recommandations

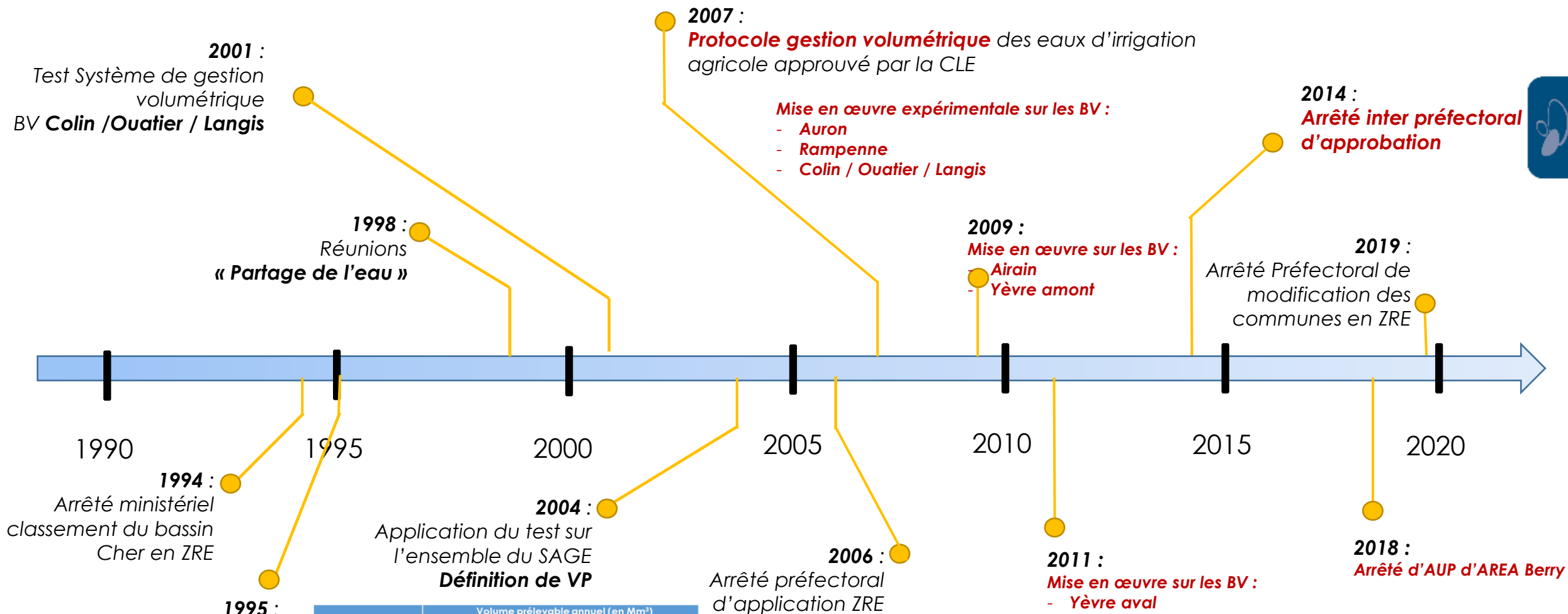




Le protocole : quelques rappels



Quelques éléments de chronologie



1994 :
Arrêté ministériel
classement du bassin
Cher en ZRE

1995 :
Arrêté Préfectoral de
définition des
communes

2001 :
Test Système de gestion
volumétrique
BV Colin /Ouatier / Langis

1998 :
Réunions
« Partage de l'eau »

2004 :
Application du test sur
l'ensemble du SAGE
Définition de VP

2007 :
Protocole gestion volumétrique des eaux d'irrigation
agricole approuvé par la CLE

- Mise en œuvre expérimentale sur les BV :**
- Auron
 - Rampenne
 - Colin / Ouatier / Langis

2009 :
Mise en œuvre sur les BV :
- Airain
- Yèvre amont

2006 :
Arrêté préfectoral
d'application ZRE

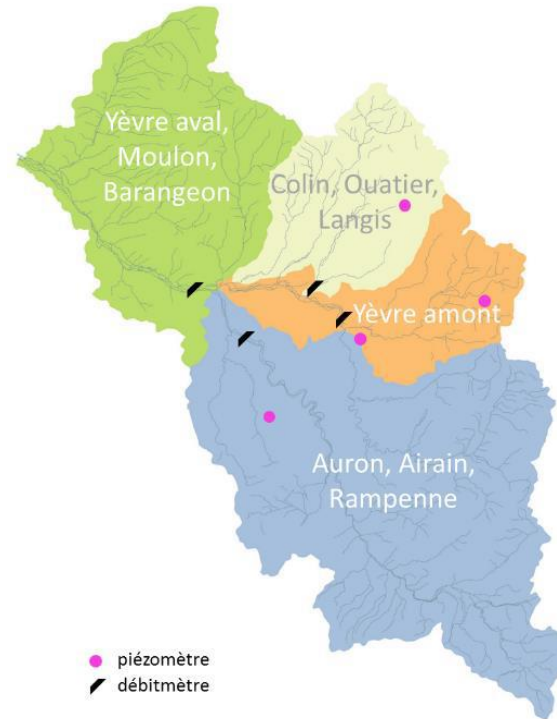
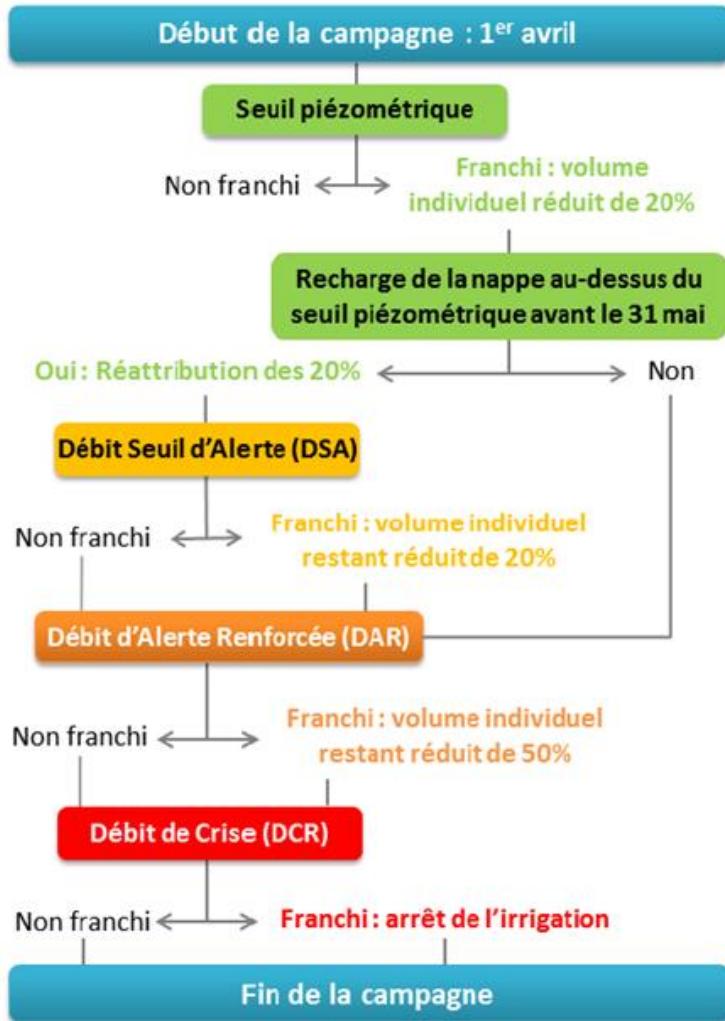
2011 :
Mise en œuvre sur les BV :
- Yèvre aval
- Moulon
- Barangeon

2014 :
**Arrêté inter préfectoral
d'approbation**

2019 :
Arrêté Préfectoral de
modification des
communes en ZRE

2018 :
Arrêté d'AUP d'AREA Berry

Secteurs (Sous bassins)	Volume prélevable annuel (en Mm ³)		
	Volume « été » (soit maximum substituable)	Volumes « hiver »	TOTAL
Auron	2.108	0.618	2.726
Rampennes	1.875	0.103	1.978
Airain	1.600	0.338	1.938
Colin, Ouatier, Langis	5.194	0.359	5.553
Yèvre Amont	2.886	0.275	3.161
Yèvre Aval	0.475	1.183	1.658
Barangeon	0.075	0.186	0.261
Moulon	0.900	0.639	1.539
TOTAL	15.113	3.701	18.814



- Définition de volumes prélevables « été » (01/04 au 31/10) et « hiver » (01/11 au 31/03)
- Mise en place d'une gestion volumétrique basée sur l'état de la ressource

Sous-bassin	Piezomètre utilisé	Seuil 1 ^{er} avril (après mai 2017)	Station débitmétrique	DSA m ³ /s	DAR m ³ /s	DCR m ³ /s
Auron, Airain, Rampenne	Nappe à Plaimpied piézomètre : BSS001LRQW	154,91 mNGF	Auron à Bourges Station : K5653010	0,42	0,30	0,21
Yèvre amont	Moyenne de la nappe à Villequiers et Savigny-en-Septaine piézomètres : BSS001KJWM et BSS001KKEI	168,85 mNGF	Yèvre à Savigny Station : K5552300	0,12	0,07	0,04
Colin-Ouatier-Langis	Nappe à Rians piézomètre : BSS001HVJV	177,31 mNGF	Ouatier à Moulin-sur-Yèvre Station : K5554580	0,18	0,12	0,06
Yèvre aval, Moulon, Brangeon	/	/	Yèvre à Saint Doulchard Station : K5702320 Yèvre à Foecy Station : K5712310	1,71 1,95	1,43 1,63	1,2 1,3

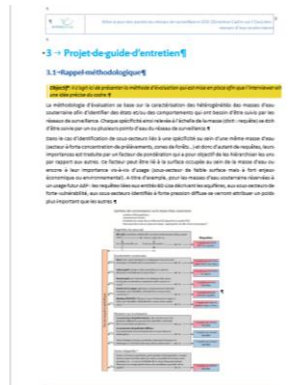
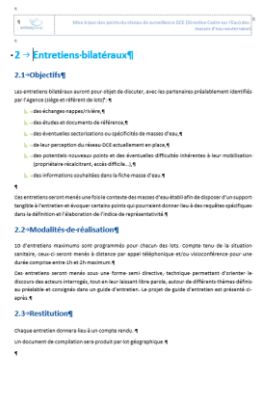
Contextualisation



- 12 entretiens ont été réalisés



- Entretiens semi-directif :



- Principales conclusions :

- Protocole ambitieux sur certains aspects (arrêt total des prélèvements en cas de franchissement du DCR)
- Découpage territorial cohérent
- Protocole bien accepté mais efficace seulement en partie, notamment à cause du changement climatique

Analyse hydro-climatique

Caractérisation du contexte climatique / hydro(geo)logique annuel post et pré protocole de gestion
Typologie des mois estivaux



- Climatologie :

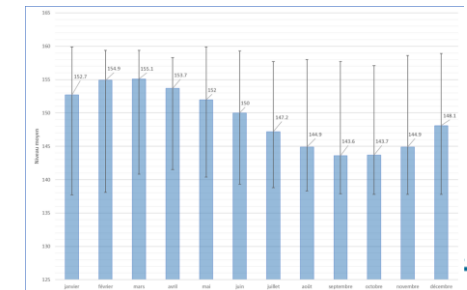
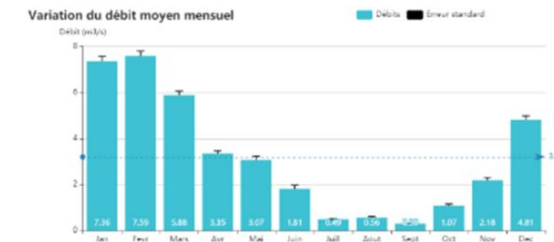
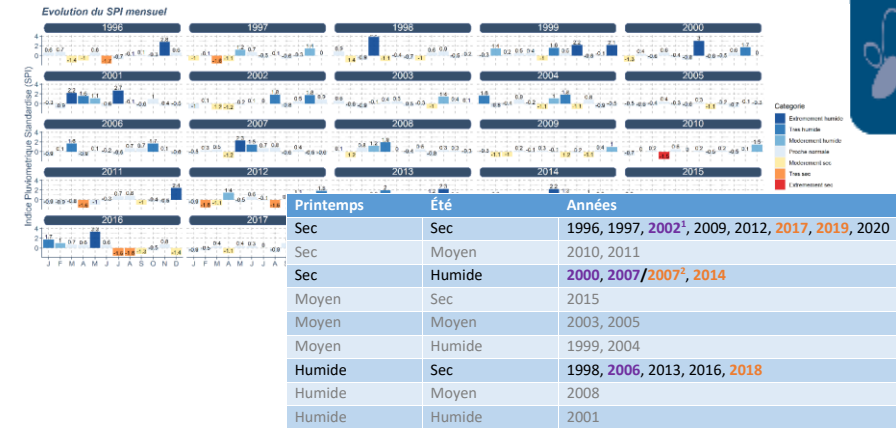
- Typologie d'années : détermination à partir de l'IPN annuel et mensuel

- Hydrologie :

- Etiage centré sur Août/Septembre
- Pas de tendance significative d'évolution des QMNA ni des VCN

- Hydrogéologie :

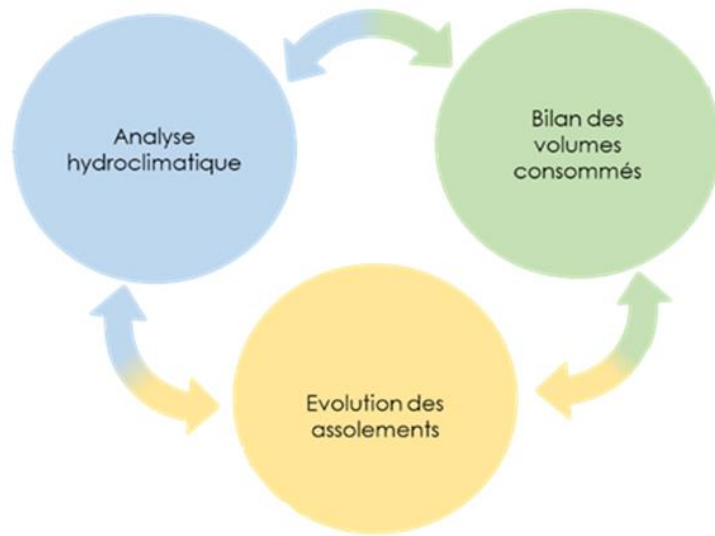
- Niveau le plus bas centré sur Août/Septembre
- Pas de tendance significative d'évolution des niveaux moyens





Analyse des effets du protocole





- Effet du protocole sur les consommations des volumes d'irrigation : contextualisation vis-à-vis des autres usages, évolution par secteurs

Effet du protocole sur les conditions agronomiques : données disponibles, évolution par secteurs, dérogation

Effet du protocole sur la ressource en eau :

- Analyse hydrologique :
 - occurrence des assecs, évolution par secteurs des étiages
- Analyse piézométrique :
 - évolution des niveaux, respect du seuil de gestion (1^{er} avril/31 mai)

Évolution des consommations IRR



- Ensemble des prélèvements AEP et industrie relativement constant sur l'ensemble des années
 - Global mais aussi pour chacun des secteurs
- Variabilité globale des prélèvements repose sur la variabilité des prélèvements pour l'irrigation
- Pour l'ensemble des 4 secteurs : **baisse marquée** des consommations à partir de 2007
 - S'accroît avec la mise en place du protocole de gestion volumétrique, mais pas que.... Un phénomène complémentaire à partir de 2007 (suite étude Volumes prélevables?)
 - Baisse plus importante lorsque les printemps sont secs



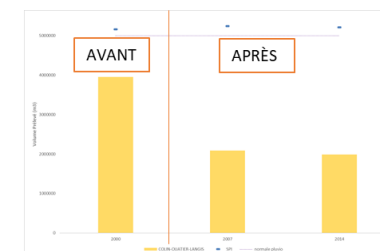
Auron-Airain-Rampenne



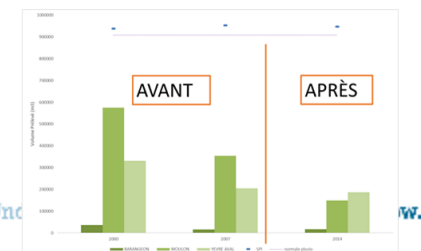
Yèvre amont



Colin Quatier Langis

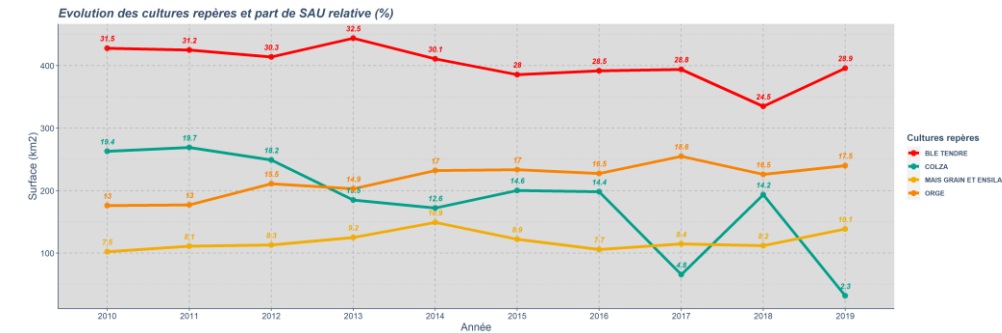


Yèvre aval



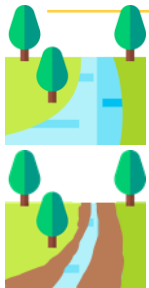


- Pas de données suffisantes pour pouvoir analyser l'évolution des rendements et tonnages pour le territoire du SAGE
- Analyse porte donc essentiellement sur l'évolution des assolements des cultures repères
 - Evolution semblable sur l'ensemble des secteurs
 - Légère baisse de la surface en blé, diminution du Colza
 - Augmentation de la superficie en Orge
 - Stabilité de la sole en maïs

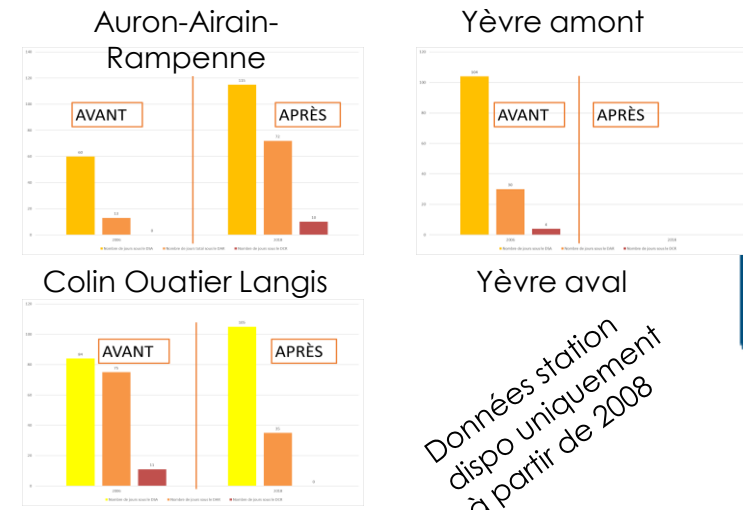


- D'un point de vue qualitatif, issu des entretiens :
 - Protocole favorise mise en place de culture de printemps. Cependant semences déjà achetées en décembre donc s'il y a restriction en avril, adaptation repose sur le choix de ne pas irriguer certaines parcelles
 - Effet du protocole : Sur l'équipement : modernisation du matériel, technicité accrue, rationalisation des coûts énergétiques

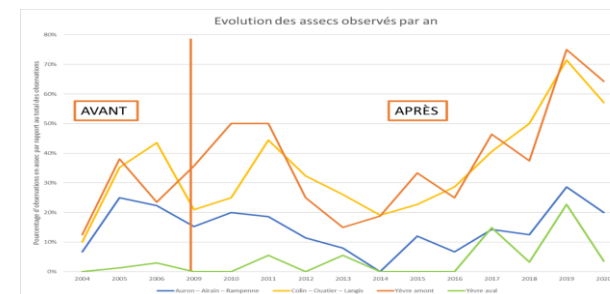
Évolution du régime hydrologique



- Pas de tendance d'évolution du nombre de jours avec un débit sous les seuils de gestion, sauf le secteur Colin – Ouatier – Langis présente une diminution du nombre de jours sous les seuils de gestion pour la typologie printemps humide – été sec
- En parallèle, accélération des occurrences des années sèches à très sèches, notamment années 2018 – 2019 – 2020
- Ainsi, comme le ressentent un certain nombre d'acteurs, la tendance est à la dégradation, le protocole permet d'améliorer légèrement la situation mais pas suffisamment du fait de l'accélération ces dernières années du changement climatique.



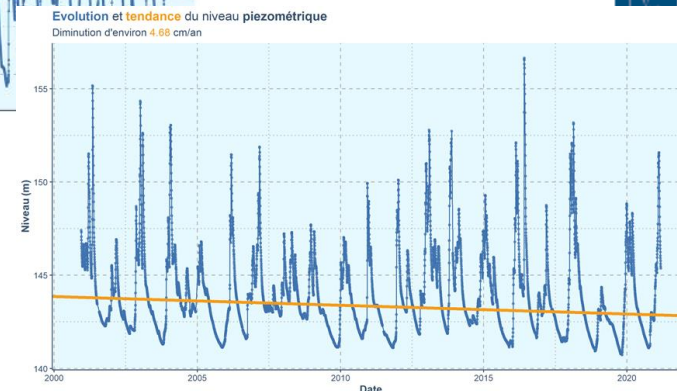
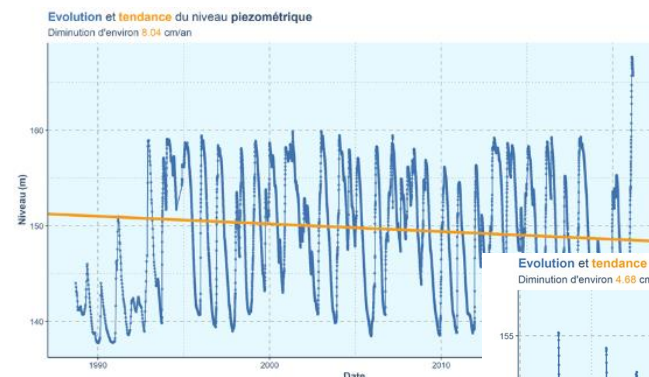
Données station
dispo uniquement
à partir de 2008



Évolution du niveau piézométrique



- L'analyse des franchissements de seuils au 1er avril montre un franchissement régulier depuis la mise en place du protocole de gestion volumétrique.
 - Pas de tendances significatives des niveaux minimums annuels
 - **Tendance significative à la baisse des niveaux journalier pour 2 des 4 piézomètres (Plaimpied et Savigny)**
- Tout secteur confondu:
 - 17 franchissements des seuils au 1^{er} avril
 - Uniquement 2 fois la restriction a été levé suite à une recharge exceptionnelle de la nappe (2008 sur le secteur Auron-Airain-Rampenne et 2011 sur le secteur Colin-Ouatiér-Langis).



Plaimpied - AAR

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au 1 ^{er} avril				X	X				X						X	X		X	X					X	X		X
Recharge au 31 mai				X					X							X		X	X					X	X		X

Rians - COL

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Au 1 ^{er} avril	X		X				X			X			X		X	X								X	X		X
Recharge au 31 mai	X						X		X				X		X	X								X	X		X

Moyenne Villequiers et Savigny – Y amont

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Au 1 ^{er} avril		X	X		X				X		X	X		X	X					X
Recharge au 31 mai		X	X		X				X		X	X		X	X					X



Bilan – diagnostic du protocole de gestion



- Nombre d'arrêtés de restriction :
 - Pas d'évolution significative; dernières années avec nombre important de restriction (en lien avec le climat)
- Etiages :
 - Pas d'effet significative sur la sévérité des étiages depuis la mise en œuvre du protocole. Pas de tendance significative des débits caractéristiques (QMNA5, VCN)
 - Pas de tendance d'évolution du nombre de jours avec un débit sous les seuils de gestion, sauf le secteur Colin – Ouatier – Langis présente une diminution du nombre de jours sous les seuils de gestion pour la typologie printemps humide – été sec
 - Occurrence des assecs n'a pas diminué depuis la mise en œuvre du protocole.

⇒ **Ainsi, globalement, le protocole (dimensionné initialement pour lutter contre les étiages avant le 15/08) ne permet pas de lutter contre la sévérité des étiages actuels (notamment les étiages plus longs et plus tardifs)**

Ressenti des acteurs et analyses mettent en avant le **changement climatique** comme limite du protocole

- Selon 3 thématiques :



- La conception du protocole,



- Sa mise en œuvre



- Les résultats obtenus suite à sa mise en œuvre.



- Points forts :
 - Protocole clair et bien compris
 - Accepté par la profession agricole
 - Issu de la concertation
 - Date du 1^{er} avril cohérente car correspond à la vidange de la nappe



- Faiblesses de 2nd ordre – éléments contrastés :
 - Protocole ne correspond plus aux objectifs actuels de lutte contre l'accentuation de la sévérité des étiages (y compris après la date du 15/08 (objectif initial lors de la mise en œuvre du protocole))
 - Découpage cohérent mais soulève des questions :
 - rattachement du bassin de l'Airain à celui de l'Auron, cohérent hydrogéologiquement, mais rattaché à l'Yèvre dans l'arrêté cadre sécheresse. Pas de station pour Airain
 - Colin Ouatier Langis ont des dynamiques d'assèchement différentes, station uniquement sur Ouatier.
 - Franchissement des seuils piézométriques analysé au 1^{er} avril (ON/OFF)
 - Valeurs seuils ne font pas l'unanimité



- Faiblesses importantes :
 - Non prise en compte du Changement Climatique





- Points forts :

- Protocole est mis en application depuis plusieurs années, acteurs sont habitués à la démarche.



- Faiblesses de 2nd ordre – éléments contrastés :

- Différence de découpage territorial entre le protocole et l'arrêté cadre Sécheresse (protocole non inclus dans arrêté)
- Grand Public ne comprend pas irrigation malgré arrêté de restriction
- Période de flou sur la période des 3j suivant franchissement et avant émission de l'arrêté préfectoral. Il est à noter une amélioration ces dernières années.
- Pourcentages de réduction des volumes attribués sont connus de tous. Bien qu'issus de la concertation, ils ne font plus l'unanimité.
- Le déclenchement d'un arrêté de restriction entraîne une diminution des volumes attribués. Le respect de ces nouveaux volumes est contrôlé par les services de l'état. Toutefois, les moyens humains sont jugés insuffisants par certains acteurs.



- Faiblesses importantes :

- Les semences étant achetées en décembre, une réduction des volumes attribués suite au franchissement des seuils piézométriques au 1er avril restent problématique pour les irrigants.



- Points forts :

- Prise conscience collective du fonctionnement de la nappe.
- Gestion volumétrique = sujet porté par une volonté de concertation.
- Volumes consommés pour irrigation en baisse depuis mise en œuvre de la gestion volumétrique malgré changement climatique.
- Modernisation du matériel d'irrigation, technicité accrue, rationalisation des coûts énergétiques.



- Faiblesses de 2nd ordre – éléments contrastés :

- Besoin d'une communication importante (notamment sur les secteurs sensibles) - pédagogie
- Peu de données disponibles concernant les assolements (irrigués et non irrigués) mais tendance à la diversification des cultures avec notamment une diminution de la sole de colza et de blé tendre.









- Faiblesses importantes :

- Accentuation de la sévérité des étiages et plus particulièrement des assecs.
- Augmentation du nombre d'arrêtés de restriction ne permet pas de sécuriser les récoltes.



Recommendations



- Les recommandations formulées dans le cadre de cette étude ne sont pas forcément toutes cumulatives.
- Il ne s'agit ici que de recommandations soumises à présentation à la CLE du SAGE Yèvre-Auron, et non d'un programme d'action.
- 21 recommandations sont formulées.
- Chaque recommandation est présentée avec un maître d'ouvrage potentiel (ou une collaboration de pilotage)
- De plus, chacune est accompagnée d'un indicateur
 - de faisabilité :
 -  Facile
 -  Modéré
 -  Complexe
 - de temporalité (durée nécessaire, délai de mise en œuvre):
 -  Court terme
 -  Moyen terme
 -  Plus long terme

- Présenté dans le document de l'étude selon 5 axes principaux :
 - Adhésion autour du protocole de gestion volumétrique
 - Les caractéristiques de conception du protocole
 - La mise en œuvre du protocole de gestion
 - Les résultats directs et indirects de la mise en œuvre du protocole
 - Prospectives à long terme



- Dans un souci de lisibilité, le détail des recommandations n'est pas présentées ici.
- De plus, la présentation est faite afin de regrouper les recommandations par rapports aux objectifs identifiés par la CLE :
 1. Gestion de situations de pénurie d'eau ;
 2. Limitation de pertes de récolte liées à des restrictions tardives ;
 3. Gestion globale du déficit structurel en eau du territoire.



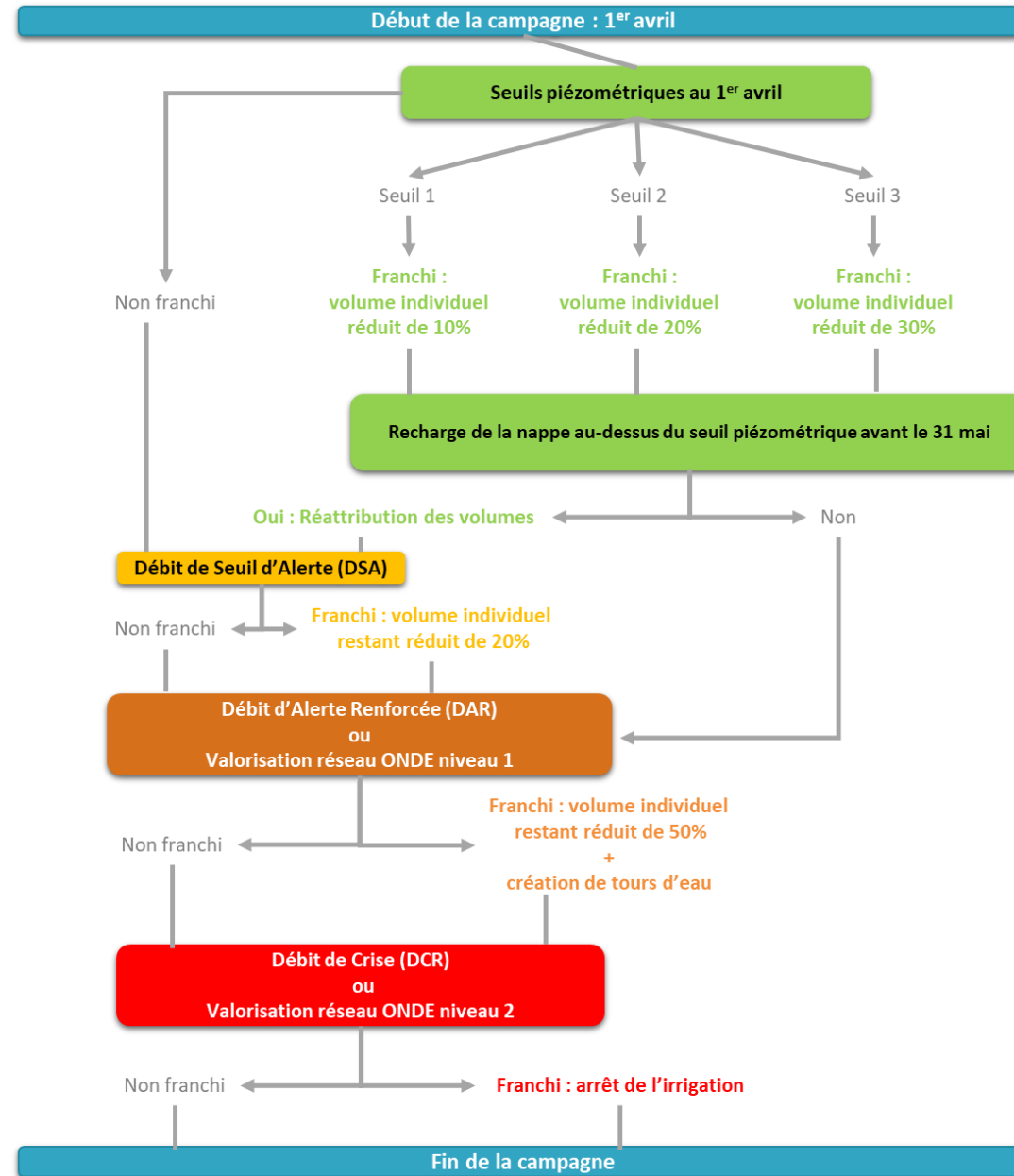


- Cet objectif est repris à travers des différents axes identifiés,
- L'adhésion du plus grand nombre autour du protocole :
 - Recommandation 1.1 : entretenir la concertation
 - Recommandations 1.2 et 1.3 : communiquer d'avantage avec le grand public
- La conception du protocole :
 - Recommandations 2.1, 2.2, 2.3 : recommandations visant à améliorer le maillage territorial et son appréhension
 - Recommandations 2.5 et 2.6 : adapter les restrictions au niveau de la nappe
 - affiner les seuils de gestion volumétrique en conditionnant le pourcentage de réduction selon l'amplitude de franchissement du seuil piézométrique (30% - 20% - 10% en remplacement d'un seuil unique de 20%)
 - Création de tours d'eau
- La communication durant ces situations :
 - Recommandations 3.1 et 3.2 : améliorer la communication avec les irrigants et le suivis des volumes





- Focus sur les recommandations 2.3 – 2.5 et 2.6

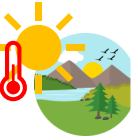




Limitation de pertes de récolte liées à des restrictions tardives

- Cet objectif est repris essentiellement à travers deux axes :
 - La conception du protocole :
 - Recommandation 2.7 visant à renforcer l'information aux irrigants du niveau de la nappe
 - Accompagner le protocole d'actions complémentaires :
 - Recommandation 4.1 : améliorer la connaissance de l'évolution des pratiques culturales
 - Recommandations 4.2 et 4.3 : accompagner les irrigants dans la recherche de solutions d'adaptation (pratiques économes en eau, optimisation de la réalisation des bilans hydriques, accompagner la diversification des cultures engagées,...)





- Cet objectif est repris essentiellement à travers deux axes :
- La conception du protocole :
 - Recommandations 2.5 et 2.6 : adapter les restrictions au niveau de la nappe
 - affiner les seuils de gestion volumétrique en conditionnant le pourcentage de réduction selon l'amplitude de franchissement du seuil piézométrique (30% - 20% - 10% en remplacement d'un seuil unique de 20%)
 - Recommandations 2.8 et 2.9 visent à prendre en considération les besoins du milieu (réalisation/ valorisation d'études DMB)
- Prévoir des études et des actions à plus long terme :
 - Recommandation 5.1 : réaliser une analyse Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC)
 - Recommandations 5.2 et 5.3 : dimensionner et réaliser un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)



Conclusion



- Le protocole est clair et assimilé par l'ensemble des acteurs. Toutefois, il ne permet pas de répondre aux enjeux actuels en terme de sévérité des étiages, de gestion globale du déficit structurel en eau du territoire et donc à la limitation de pertes de récolte.
- Les recommandations formulées au cours de l'étude s'appuie sur les points forts de ce protocole et notamment la concertation et le travail des acteurs de la gestion de l'eau.
- Cependant, ces recommandations devront être accompagnées d'une analyse de l'impact du changement climatique sur le territoire du SAGE.
- Les études à plus long terme que constitue une analyse HMUC et un PTGE semblent des étapes obligatoires vers un ré-équilibre de la balance besoins/ressources. Les travaux d'ores-et-déjà engagés avec Concert'eau seront une force.





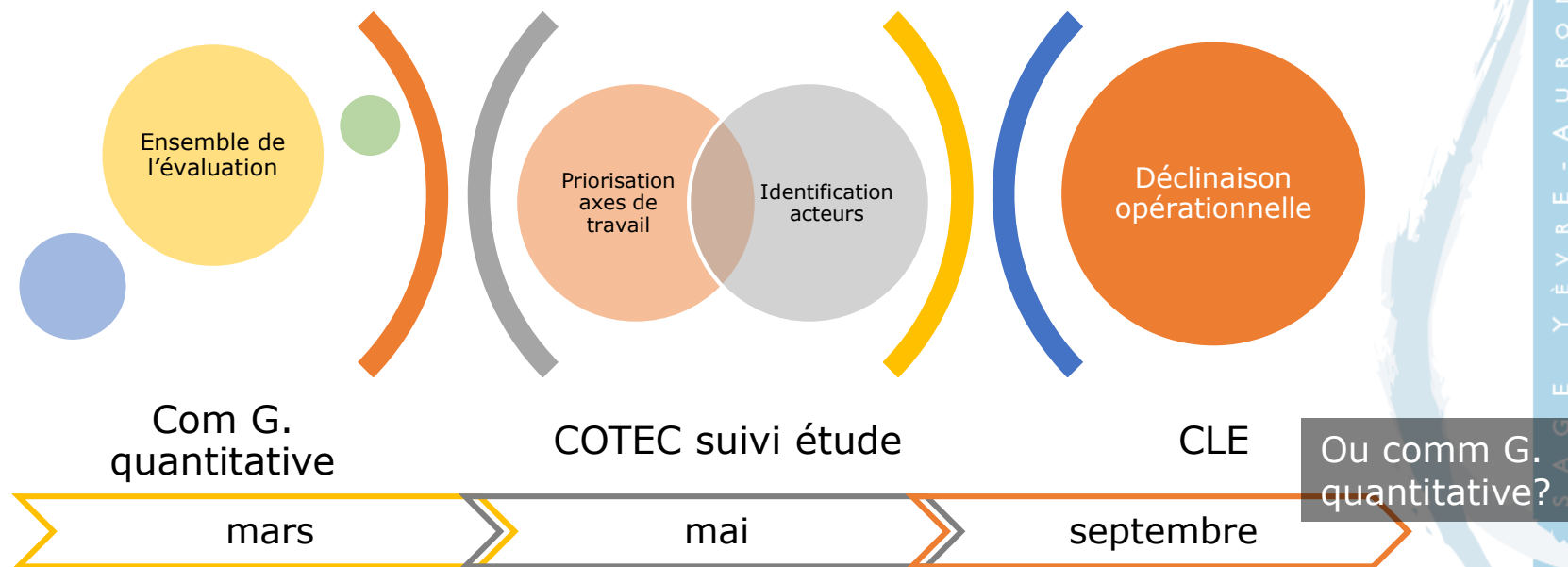
Merci de votre attention



I. Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Validation de la prestation

Réflexion sur la déclinaison opérationnelle des recommandations



III. Bilan annuel 2021



**RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YEVRE-AURON
ANNEE 2021**

Examiné en CLE du 11 janvier 2022

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



CLE Yèvre-Auron

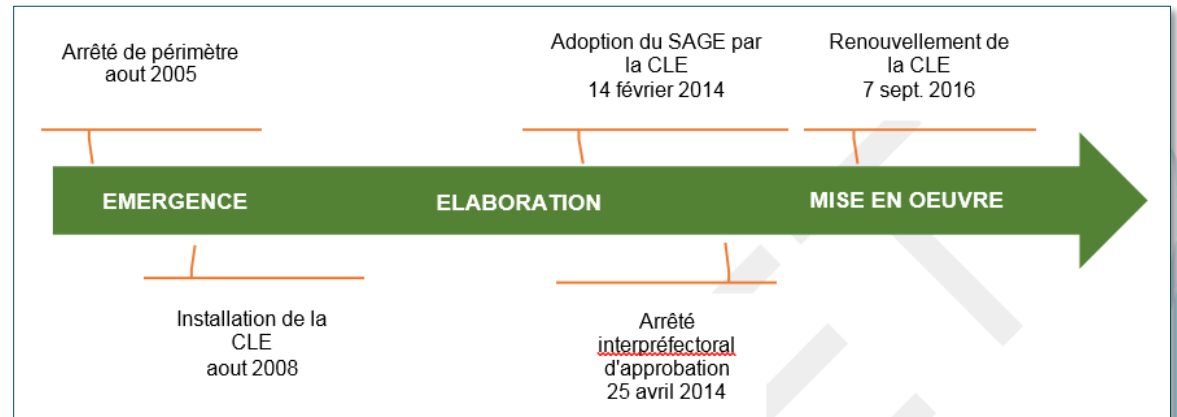


SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1 LE CONTEXTE	2
1.1 LE BASSIN YEVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU	2
1.2 HISTORIQUE ET ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
1.3 LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE	3
1.4 LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	5
2 L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE	6
2.1 LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	6
2.2 LE BUREAU DE LA CLE	8
2.3 LES AVIS DE LA CLE	8
2.4 LES COMMISSIONS DE TRAVAIL	8
2.5 LA CELLULE ANIMATION	9
2.6 REFLEXIONS PREALABLES A LA REVISION DU SAGE	10
3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	11
3.1 SITE INTERNET DU SAGE	11
3.2 LETTRE D'INFORMATION TECHNIQUE DU SAGE	11
3.3 WEBINAIRES INTER-SAGE	11
3.4 JOURNEE D'ECHANGE INTER SAGE DU BASSIN DU CHER	12
4 LE SUIVI DES PROJETS EN COURS	13
4.1 CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES	13
4.2 CONTRATS DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	13
4.3 CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE – CONCERT'EAU CHER	14
4.4 GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	15
4.5 L'EXPLOITATION DES POTENTIALITES DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	16
5 BILAN FINANCIER	18
6 BILAN ET PERSPECTIVES 2022	19

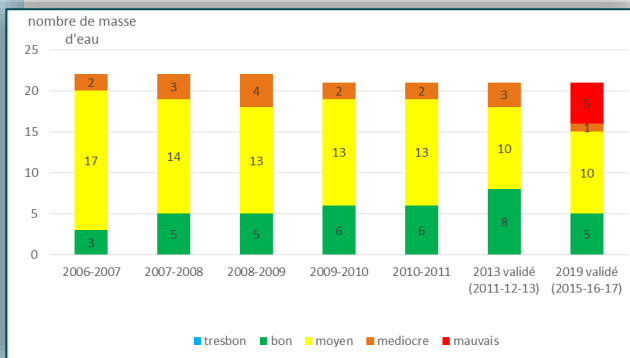
III. Bilan annuel 2021

1. Contexte



- 21 masses d'eau « cours d'eau » dont :
 - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 10 masses d'eau en état moyen,
 - 1 masses d'eau en état médiocre
 - 5 en mauvais état.

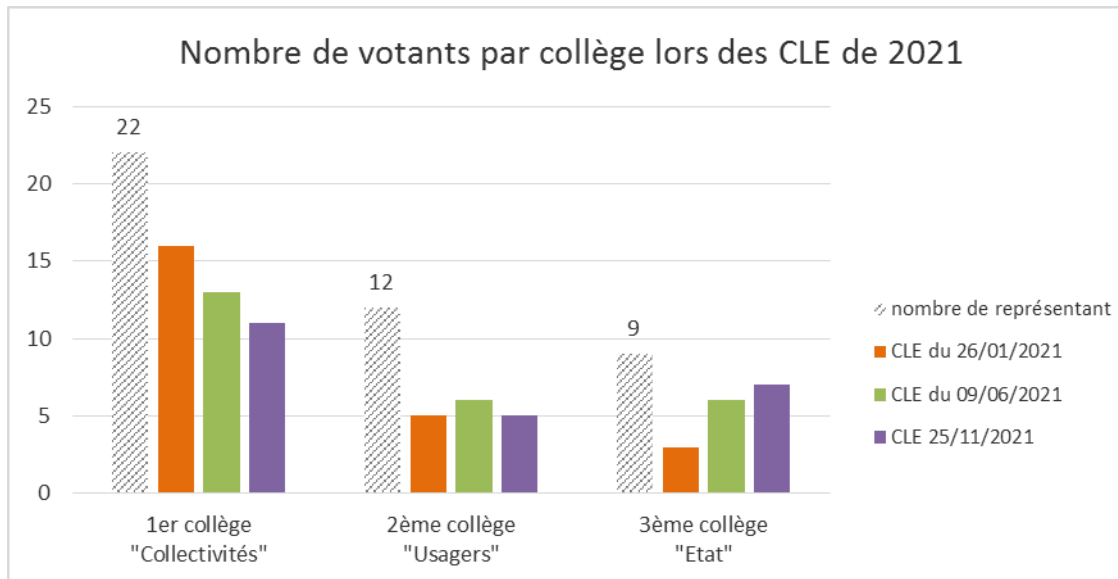
- 11 masses d'eau souterraines
- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry,
- 2 masses d'eau « plans d'eau »: 1 en état moyen (Étang de Craon) et 1 en état médiocre (Goule)



III. Bilan annuel 2021

2. L'activité des instances

1. La CLE : 3 réunions
2. Le Bureau: 1 réunion – 20 avril
3. Les avis émis, les principaux points



- ✓ 3 avis sur SDAGE / PdM / PGRI
 - ✓ 1 avis PAIC – EP Loire
 - ✓ 1 avis SCOT PLVA
- ✓ Phases 2 & 3 étude ZEC
- ✓ Phase 1 évaluation GVOL
- ✓ Début des réflexions sur révision

- ✓ Accueil des nouveaux élus (janvier et novembre) + élection Présidence

III. Bilan annuel 2021

2. L'activité des instances

1. La CLE : 3 réunions
2. Le Bureau: 1 réunion
3. Les avis émis, les principaux points
4. Les commissions thématiques
5. La cellule animation

1 commission
Gestion
Quantitative

+ 1 Comité
technique

3 commissions
milieux
aquatiques et
remarquables

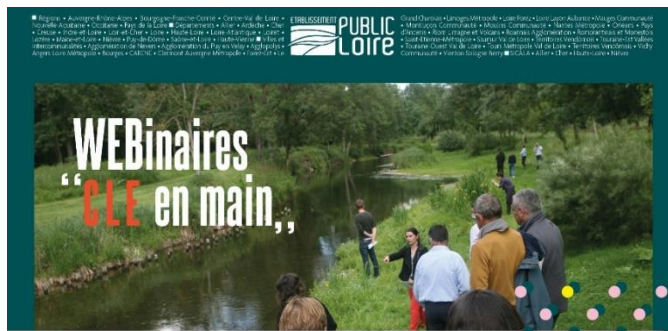
étude ZEC

Cellule
animation
présente à 32
réunions de
partenaires

+ 9 « points
dossiers » + 5
jours terrain

3. L'information et la communication

1. Alimentation du site Internet
2. 1 lettre technique « changement climatique »
3. 3 webinaires inter-SAGE entre le **9 et 22 avril**
 - La gouvernance de l'eau et la démarche SAGE
 - Le bilan quantitatif et la gestion de la ressource en eau en situation de crise sur le bassin du Cher
 - Le rétablissement de la continuité écologique dans le bassin du Cher
4. 1 journée de sensibilisation inter-SAGE le **23 novembre**



III. Bilan annuel 2021

4. Le suivi des projets en cours

- Milieus aquatiques
 - Bassin Yèvre et Barangeon
 - Bassin Auron-Airain
 - Phase de bilan-prospective pour les 2 territoires
- Captages d'eau potable
 - 1 contrat de protection de captage d'eau potable – le Porche
 - Phase de bilan-prospective
 - 1 groupe 30000 – AAC Soulangis
- CT Concert'eau
 - 1^{ère} année de mise en œuvre
 - actions couplées avec SAGE

COPILs annuels
Réunions diverses

Cohérence avec
PAGD SAGE

Synergie /
multithématique

Suivi/expertise
technique

III. Bilan annuel 2021

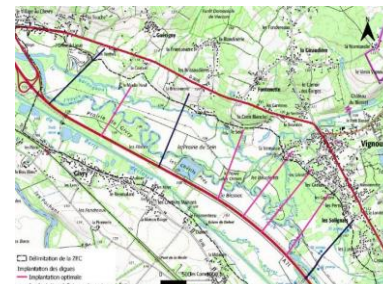
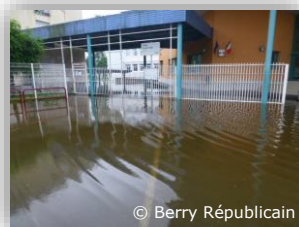
4. Le suivi des projets en cours

- Gestion de la ressource en eau

- Evaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole menée toute l'année
- Suivi de la ressource en eau
- Projet CAYAC / partenariat avec le BRGM : effets potentiels des retenues de substitution et prélèvements hivernaux – signé en décembre

- Etude ZEC

- Phase 2 de modélisation hydraulique fine de 2 sites
- Phase 3 de modélisation de scénarios d'aménagement sur 1 site:
 - implantation de haie
 - Création de digues transversales



III. Bilan annuel 2021

5. Le bilan financier

TYPE DE DEPENSES		MONTANT DE DEPENSES*
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation 2021 - 1.446 ETP**	70 942 €
	Frais de fonctionnement	10 348 €
	<u>Sous-total</u>	81 290 €
<u>Etudes</u>	ZEC (2020+2021)	30 000 €
	Evaluation gestion volumétrique	28 080 €
	<u>Sous-total</u>	58 080 €
<u>Communication</u>	Site internet	338 €
	Réunion sensibilisation inter-SAGE	225 €
	Lettre technique	2 085 €
	<u>Sous-total</u>	2 648 €
Total prévisionnel 2021*		142 018 €

* pouvant évoluer (rattachements des factures reçues début 2022)

** en 2021, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,9 ETP)

III. Bilan annuel 2021

5. Le bilan financier

Recettes attendues

	Animation	Communication	Etude
Agence de l'eau Loire Bretagne	63 945 €	1 155 €	32 040 €
Établissement public Loire – Contributions régionales CVL/Aura	17 345 €	1 493€	/
FEDER	/	/	12 000 €
CD 18 (via contribution EPLoire)	/	/	8 040 €
UDSI - Union départementale des irrigants	/	/	1 500 €
AREA Berry	/	/	1 500 €
FDAAPPMA 18	/	/	3 000 €
Total	81 290 €	2 648 €	58 080 €

III. Bilan annuel 2021

6. Bilan 2021 et perspectives 2022

- 7^{ème} année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron
- Nouveaux élus dans le 1^{er} collège – changement de Président
- Suivre les programmes d’actions sur le territoire (contrat territoriaux, études...) nombreux et en phase bilan-prospective pour la plupart des CT
- Suivre la mise en œuvre du Contrat Territorial - Concert’eau
- Poursuivre le partenariat CAYAC avec le BRGM sur effets potentiels de la substitution et des volumes hivernaux, conjointement avec le SAGE Cher amont
- Valider l’évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d’irrigation agricole, capitaliser les recommandations faites
- Continuer la réflexion sur la nécessité de modifier ou réviser le SAGE, notamment grâce
 - Test de l’outil d’intégration du CC dans la planification dans le cadre du LIFE Eau et climat
 - Phase préalable d’une démarche HMUC – Hydrologie, Milieux, Usages, Climat – à l’échelle du bassin du Cher
- Continuer l’instruction des demandes d’avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduire les actions de communication, dont la valorisation des conclusions de l’étude ZEC

IV. Programme d'actions de la CLE 2022

Programme d'actions de la CLE

N'est pas la mise en œuvre complète du SAGE -> voir le PAGD

Est la mobilisation de la CLE en direct, donc cellule animation + structure porteuse = études/actions menées par le SAGE

En lien avec les objectifs du PAGD

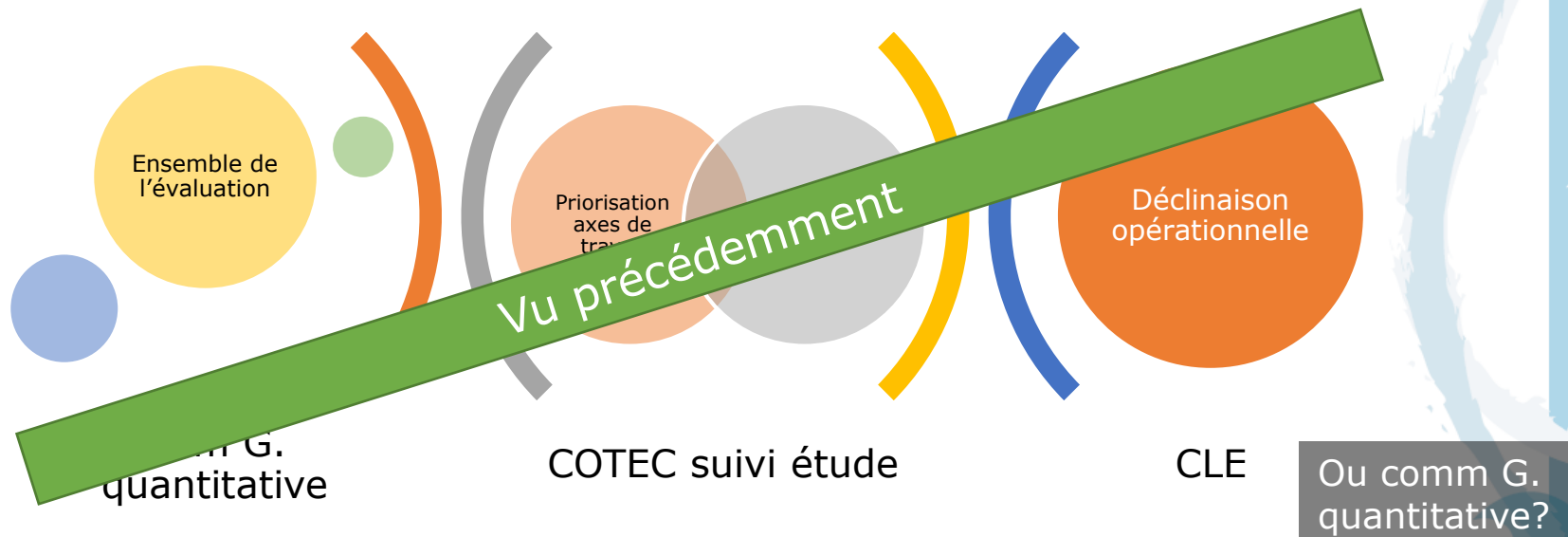


IV. Programme d'actions de la CLE 2022

Etat d'avancement des études et démarches

- **Evaluation du protocole de gestion volumétrique**

Réflexion sur la déclinaison opérationnelle des recommandations



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

- **Partenariat BRGM – CAYAC**

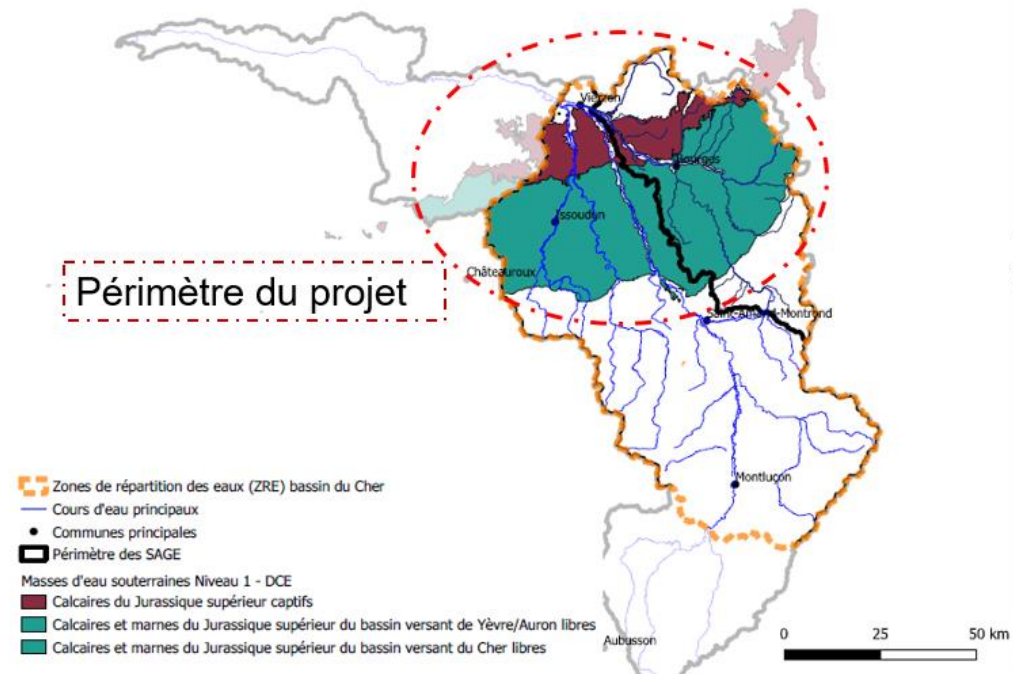
Cher-Amont Yèvre-Auron Conceptuel

Effets potentiels des retenues de substitutions et des prélèvements hivernaux

Aquifère du jurassique supérieur libre et captif

Mauvais état quantitatif /risque
Concentration de la majorité des
prélèvements TOUS USAGES

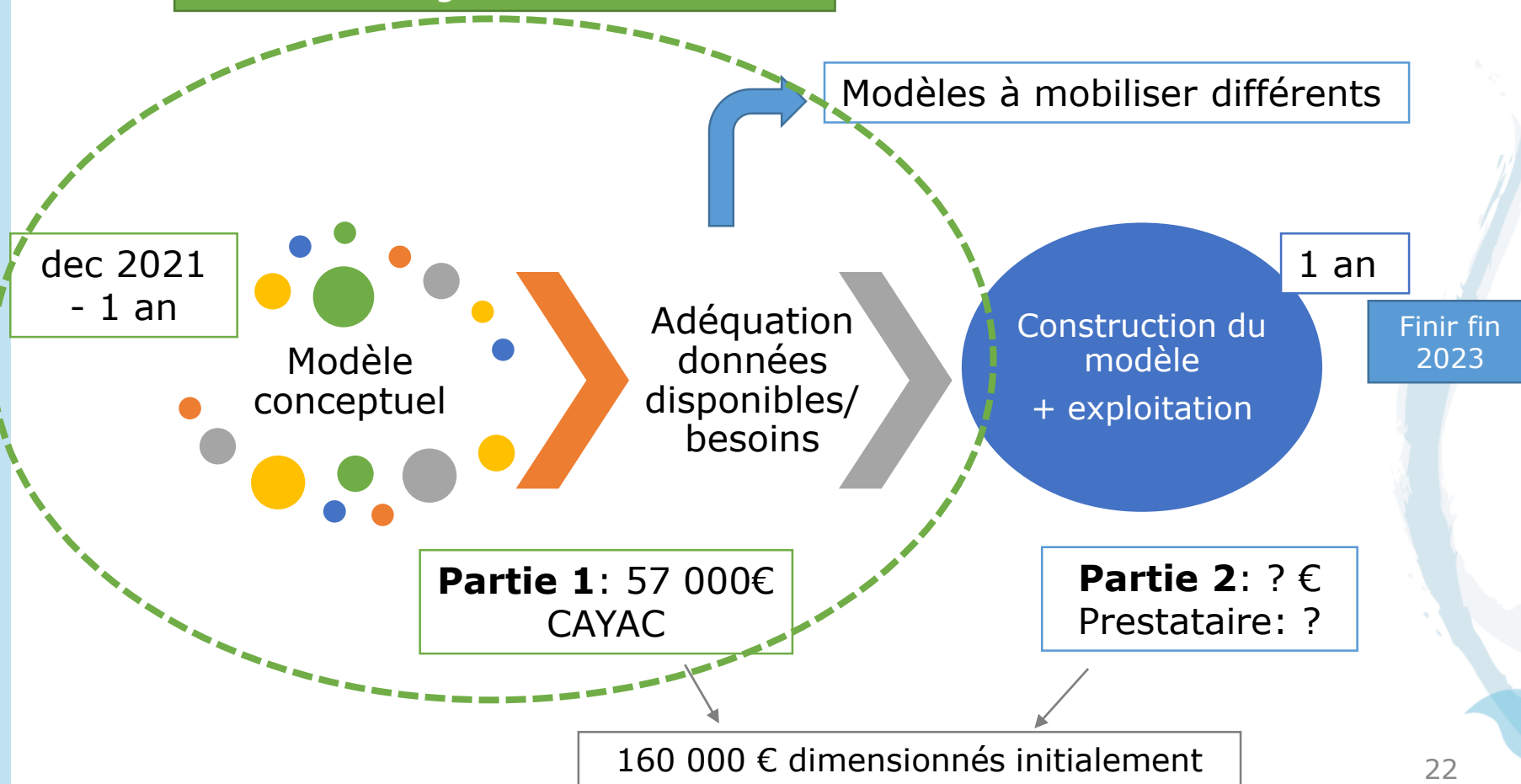
Changement climatique



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

- **Partenariat BRGM – CAYAC**

Convention signée le 2 décembre



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

- Partenariat BRGM – CAYAC**

calendrier prévisionnel ^{dec} 2021 _{janv fev mars avril mai juin juil aout sept oct nov}

Phase	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Elaboration du modèle conceptuel <i>préselection du secteur d'étude</i> <i>collecte des données</i> <i>description du système aquifère</i> <i>formulation du problème</i>												
		R1		X								
								R2				
Choix du type de modélisation										R*		
Programme technique de modélisation											R3	R4

R : réunion

Inter CLE

État d'avancement

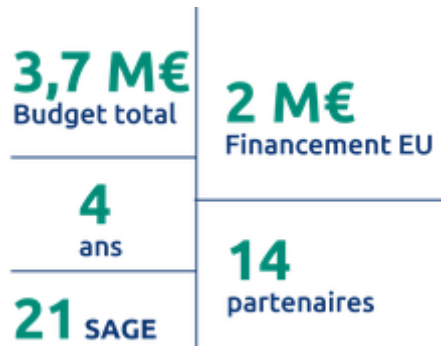
- CLE YA complète
- CLE ChAm partielle (membre territorialement concerné ou intéressé)



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

• LIFE Eau et climat

Supporting long-term local decision-making for climate-adapted Water Management



- **C1 - Développer des outils d'aide à la décision** pour évaluer les vulnérabilités du territoire et planifier l'adaptation au changement climatique
- **C2 - Faciliter la mobilisation des acteurs locaux**
- **C3 - Améliorer l'accès aux données hydro-climatiques**
- **C4 - Renforcer le transfert de connaissances et les échanges entre les chercheurs et les gestionnaires en particulier pour aider à la prise de décision.**
- **C5 - Assurer la répliquabilité et la transférabilité des résultats**

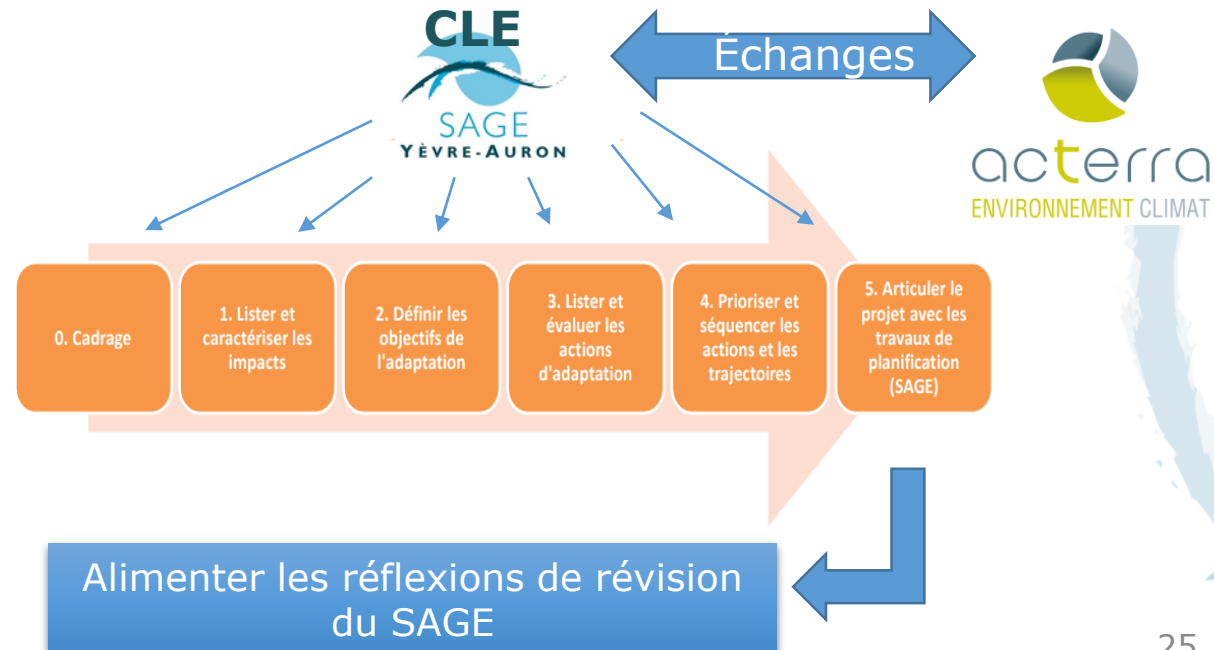
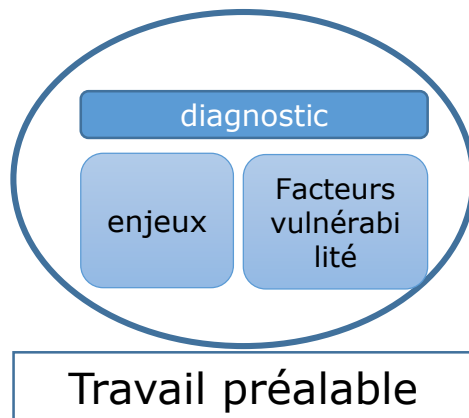


IV. Programme d'actions de la CLE 2022

- **LIFE Eau et climat**

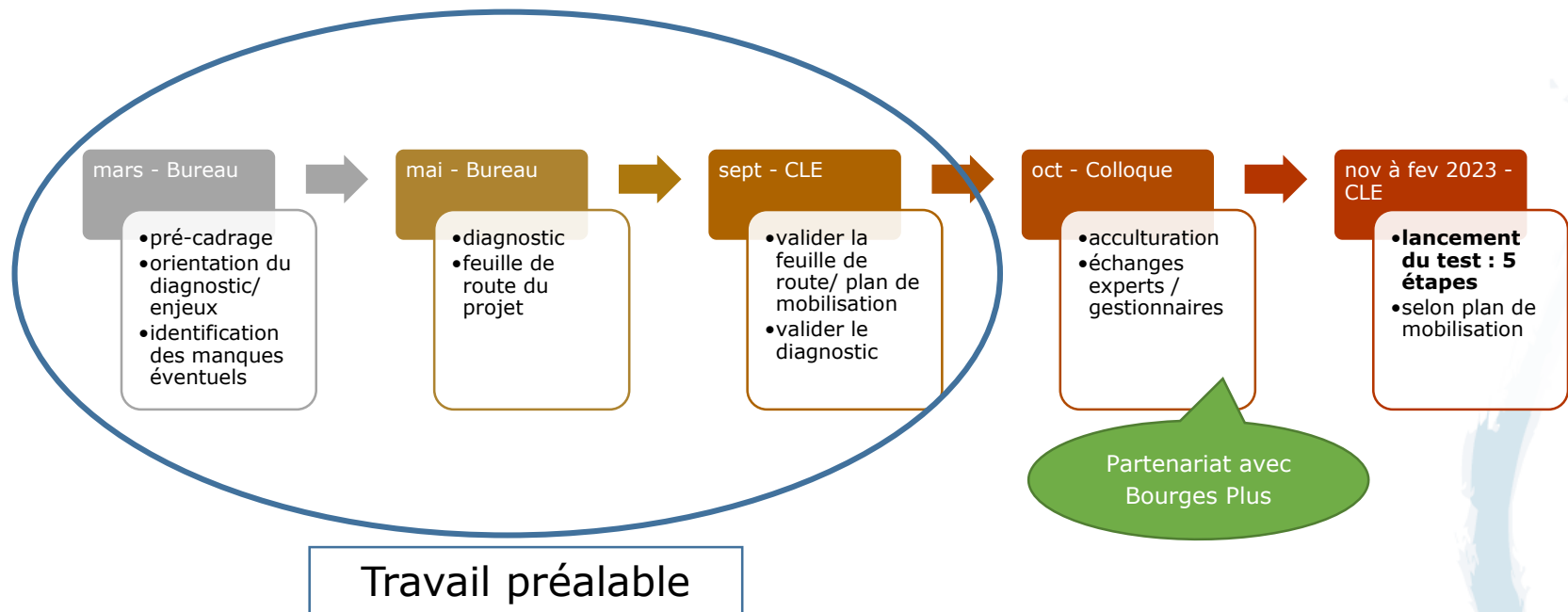
Implication du SAGE Yèvre-Auron: testeur d'un outil Web en cours de développement

- **Action C.1.2** : Outils et méthodologie d'intégration de l'adaptation dans les SAGE et autres documents de planification de l'eau



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

• LIFE Eau et climat



Travail préalable



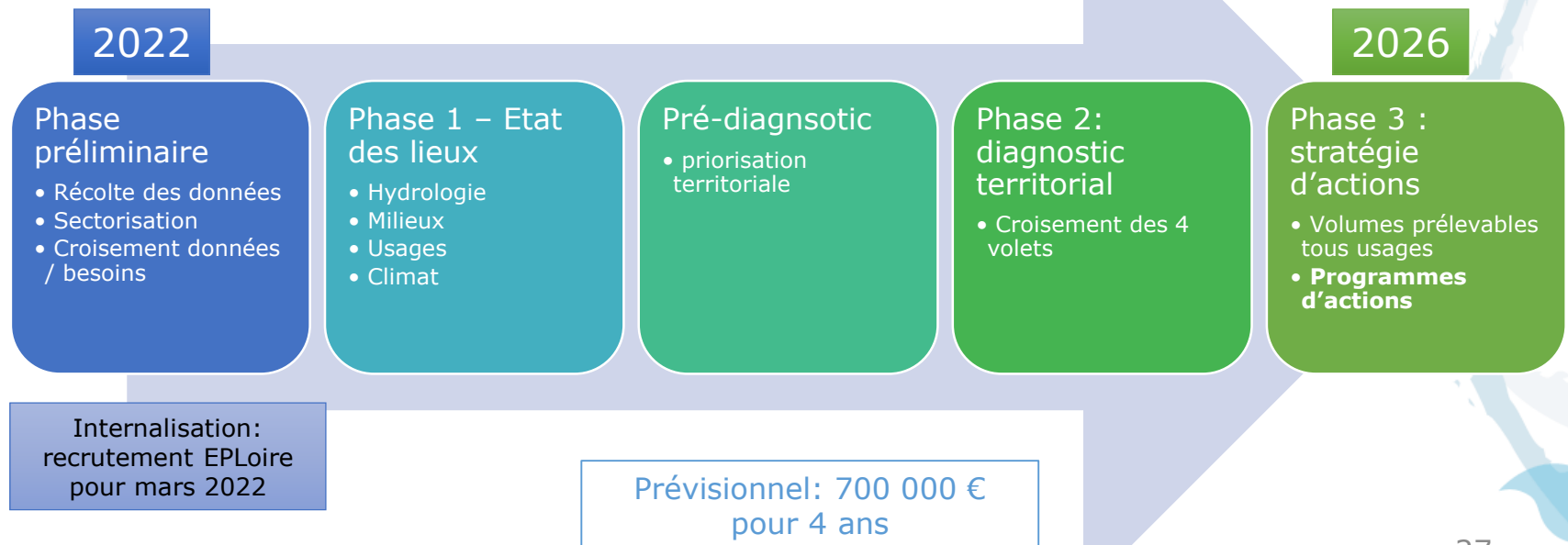
Bases :

- Diagnostic CTG2Q – Concert'eau (+ EdL SAGE)
- Données DRIAS Eau, ORACLE
- Tableau de bord...

IV. Programme d'actions de la CLE 2022

• Démarche HMUC Cher

- Compléter la connaissance et la compréhension des données acquises par les études volumes prélevables, quand elles existent à l'échelle du bassin du Cher (4 SAGEs - 14 000 km² sur 7 départements);
- Au travers de l'engagement de L'EP Loire dans le projet LIFE, travailler sur le volet « Climat » ;
- **Élaborer à terme des propositions d'actions et une stratégie pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique**



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

- **Démarche HMUC Cher gouvernance**



IV. Programme d'actions de la CLE 2022

• Commissions Inter-CLE

- Assurer la cohérence, le suivi et les échanges entre deux territoires de SAGE, ou plus, engagés sur une même démarche/thématique
- Garantir une concertation partagée
- Maintenir une décision par territoire de SAGE?

Les thèmes

Étude CAYAC -
volumes
hivernaux/substitution
-> SAGE Cher amont
Démarrage: dec 2021

Élaboration PTGE 18
-> SAGE Cher amont
En cours

Démarche HMUC Cher
-> SAGEs Sauldres,
Cher amont et Cher
aval

Autre?

Les questions

Composition?

Équilibre des
représentations

Formalisme?

IV. Programme d'actions de la CLE 2022

• Programme 2022

Il est proposé pour l'année 2022 de:

- **maintenir** la cellule animation avec 1 animatrice principale (prévu à temps partiel 0.8ETP) et 0.546 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...)
- **maintenir** les études, actions et l'accompagnement engagés en 2021 (évaluation de la gestion volumétrique, partenariat BRGM phase 1 de conceptualisation) ;
- **engager** la phase de modélisation des effets potentiels des retenues de substitution et de prélèvements hivernaux supplémentaires à l'issue de sa conceptualisation, pour un montant prévisionnel de 103 000 € mutualisé avec le SAGE Cher amont ;
- **de contribuer** activement au test de l'outil d'intégration du changement climatique développé par Acterra dans le cadre du LFE européen Eau et Climat ;
- **d'engager** le lancement d'une démarche HMUC bassin du Cher, mutualisés avec les SAGE Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres;
- **mettre en place** des commissions inter-SAGE pour le suivi des démarches mutualisées.

V. Questions diverses

1. Réflexions préalables à la révision des SAGEs Yèvre-Auron et Cher amont

Relance du questionnaire sur YA

Au 10 janvier: **8 réponses**

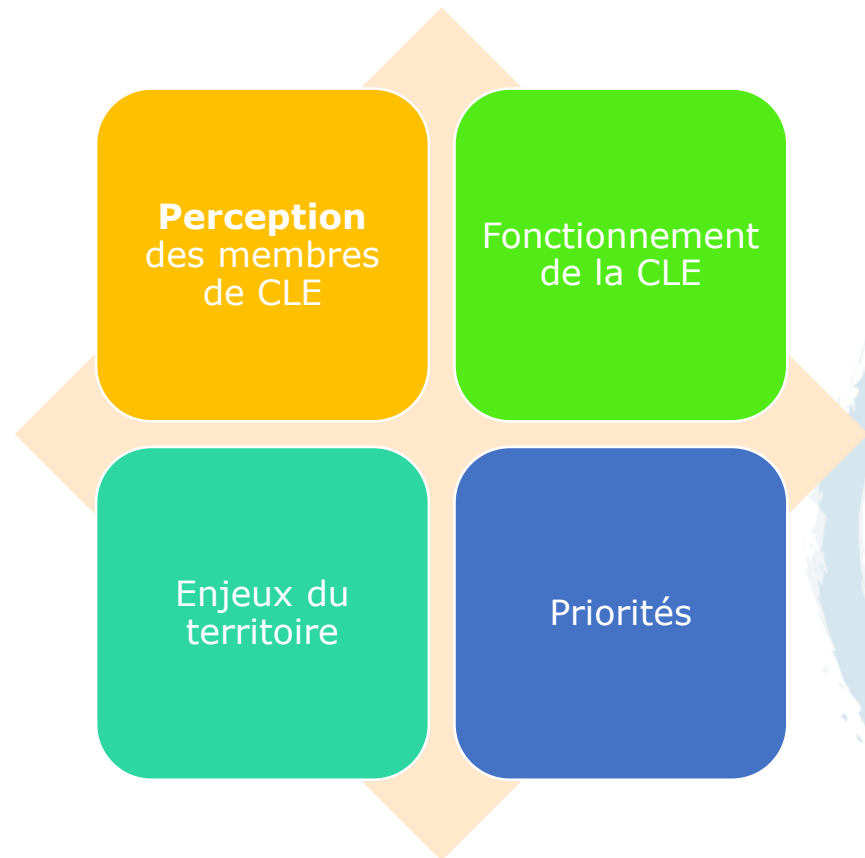
(impossibilité de récupérer les réponses fournies par les répondants de juin 2020: merci de répondre à nouveau...)

A remplir d'ici fin de semaine

(formulaire papier disponible en séance)

Compilation d'ici fin janvier

-> souhaits sur retours?



V. Questions diverses

2. Révision de l'arrêté cadre sécheresse (ACS) de l'Allier

Parution du décret n°2021-795 le 23 juin 2021:

- encadrement et l'harmonisation, à l'échelle du bassin et du département, de la gestion de crise sécheresse

3 outils:

- au niveau du bassin hydrographique : un **Arrêté d'Orientations de Bassin (AOB)** ;
- au niveau des bassins versants : **un arrêté-cadre départemental** voire inter-départemental selon le zonage de ces derniers ;
- et des arrêtés de restriction temporaires des usages de l'eau, reprenant les prescriptions de l'arrêté cadre en fonction du niveau de gravité de la sécheresse.

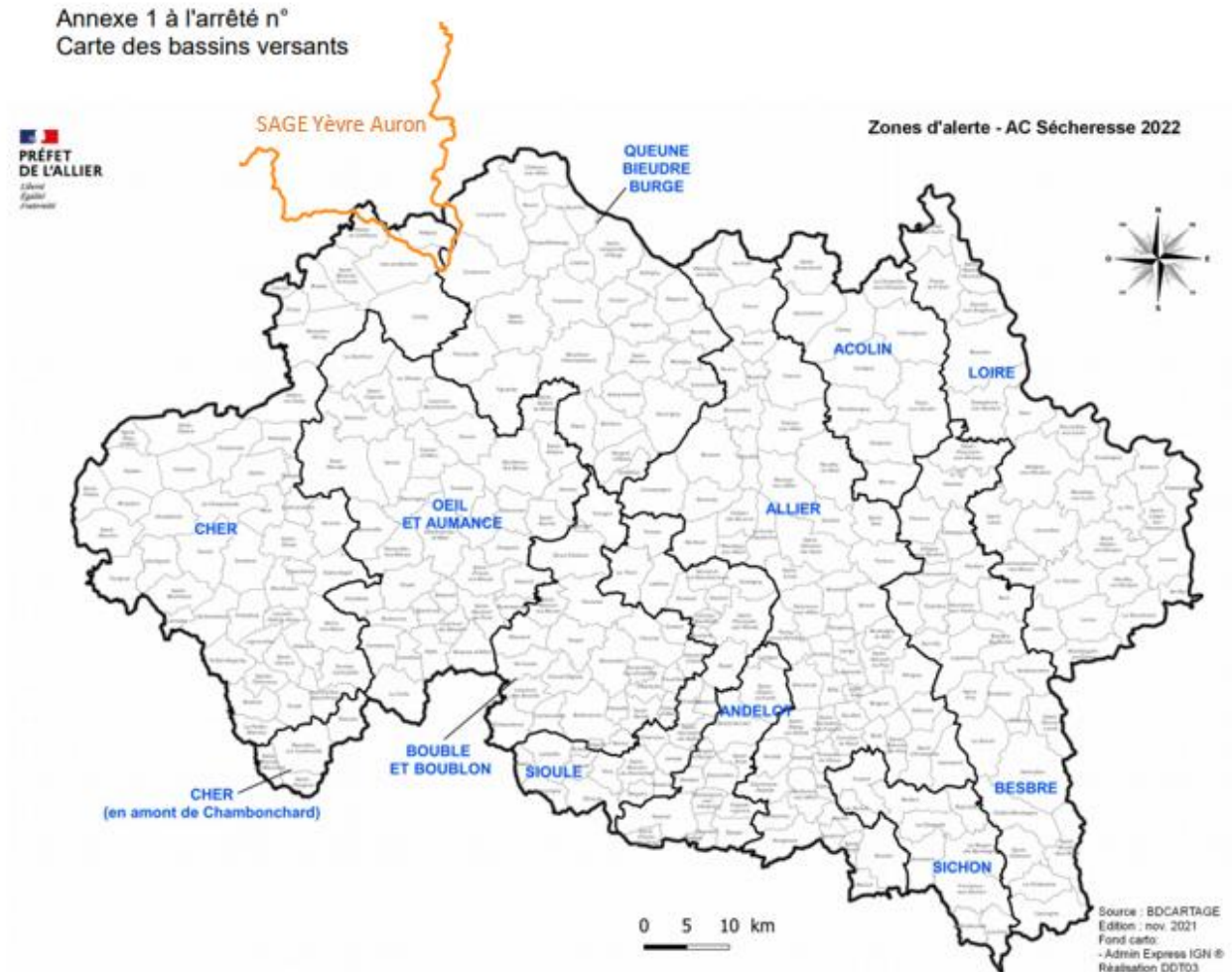


Consultation sur arrêté cadre sécheresse (ACS) Allier
Reçu par mail du 24 novembre – avant le 14 janvier

V. Questions diverses

2. Révision de l'arrêté cadre sécheresse (ACS) de l'Allier

SAGE YA
concerné à la
marge



V. Questions diverses

2. Révision de l'arrêté cadre sécheresse (ACS) de l'Allier

3 seuils débitmétrique	4 niveau de gestion	Déclenchement
<ul style="list-style-type: none"> • Débit de vigilance – seuil 1 • Débit d'alerte – seuil 2 • Débit de crise - seuil 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance • Alerte • Alerte renforcée • Crise 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 j < seuil 1 OU 30% des stations ONDE < « écoulement visible faible » • 5 j < seuil 2 • 12 jours < seuil 2 • 5 jours < seuil 3 <p style="text-align: center;">+ appui sur prévision d'évolution hydro-climatique et constats terrain ONDE</p>

Prend en compte enjeux hydrologiques et usages économiques

Coordination interdépartementale pour le bassin du Cher

Levée des restrictions si franchissement à la hausse de + de 5j

Bassin de l'Auron dans 03 inclus dans bassin du Cher 03

V. Questions diverses

Avis informel envoyé suite aux échanges en CLE:

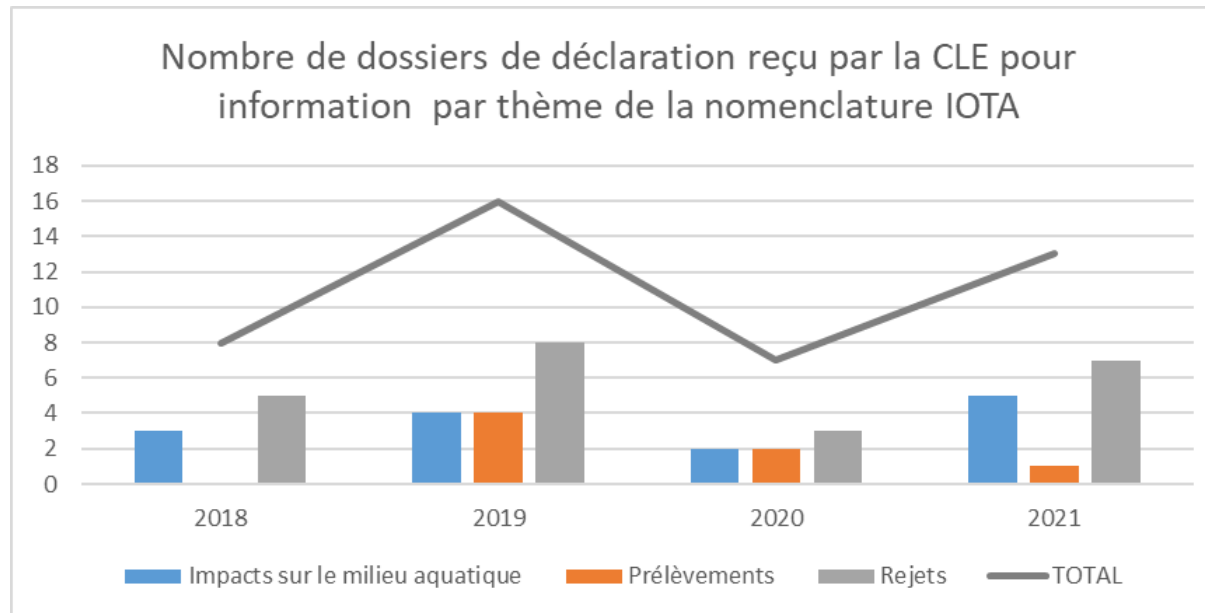
La CLE émet un avis **favorable** sur ce projet d'arrêté avec les recommandations suivantes :

- que l'interdiction au seuil de crise de l'« *Irrigation à partir de retenues strictement alimentées par ruissellement et /ou par pompage en eaux souterraines profondes ou à partir d'eaux souterraines profondes (strictement déconnectées des cours d'eau et de nappe alluviale)* » soit supprimée pour ces retenues déconnectées de la ressource en eau superficielle ; interdiction qui semble d'ailleurs contradictoire avec l'arrêté d'orientation de bassin.
- que le délai de franchissement du seuil d'alerte pour prononcer le passage en alerte renforcée soit ramené à 10 jours pour plus de réactivité, retarder l'éventuel passage en crise et être en cohérence avec les autres délais de franchissement.

V. Questions diverses

2. Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2021

13 copies de dossier + 2 arrêtés complémentaires à dossiers antérieurs (prolongation de délai)



On peut noter pour 2021 :

- Les dossiers générant des « rejets d'eaux pluviales » représentent une surface cumulée de moins de 12ha de projet (42,3 ha en 2019 et 4,2ha en 2020)
- 1 dossier de création de retenue d'eau à vocation agricole



Quelques dates en janvier

Vendredi 14 janvier

COFIL annuel Concert'eau

Mercredi 19 janvier

ENS étang de Goule - faisabilité d'une vidange

Jeudi 20 janvier

Suivi annuel du Groupe 30000 captage de Soulangis

Vendredi 28 janvier

Révision ACS 18 - sous groupe ONDE

SAGE: commission thématique gestion quantitative en février

MERCI DE VOTRE ATTENTION

RDV en mars!

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Animatrice: Cécile FALQUE - Bureau B226
Pyramides du Conseil Départemental
Route de Guerry, Bourges
06.84.08.50.88 – 02.46.59.15.33